

Image not found or type unknown



Clause spécifique sur partage de plus value longtemps après décès

Par **crescendo**, le **02/07/2019** à **13:44**

Bonjour, Dans le cadre d'une succession qui avantage l'un des enfants par l'octroi d'une propriété, est-il envisageable d'ajouter une clause indiquant qu'en cas de vente de ce bien sous 20 ou 30 ans après le décès, les plus-values par rapport à la valeur du bien estimé lors de la succession actualisé à la date de la vente (déduction faite des travaux), soit redistribuée équitablement entre les cohéritiers lors de la succession ? Merci d'avance pour votre réponse.